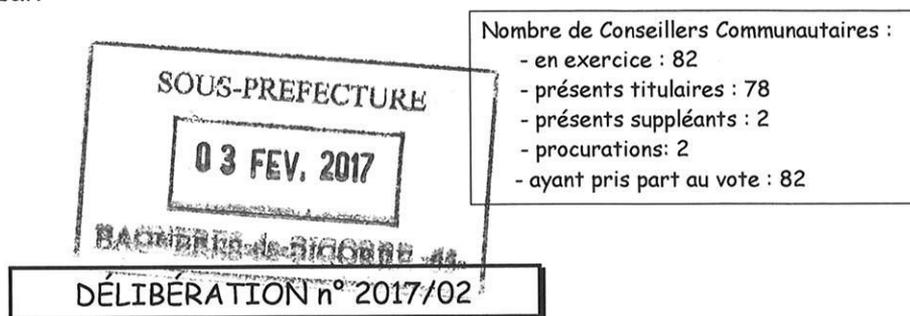


Communauté de Communes
du Plateau de Lannemezan
1 place de la république
65300 LANNEMEZAN



L'an deux mille dix-sept et le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Bernard PRIEUR.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Patrick DARRE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loig LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Présents suppléants : Didier PUISSEGUR (remplace Monique MARTIN), Pierre DUCAY (remplace Elie FOURCADE), Jean-Charles LAUREYS (remplace Jacques LAUREYS), Evelyne DESSAINT (remplace Guy RAYNAL)

Titulaires ayant donné procuration : Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Gérard SABATHIE à Jean-Marc DUPOUY

Objet : Election du Président

En vertu de l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur Bernard PRIEUR, doyen d'âge de l'assemblée, a pris la présidence pour procéder à l'élection du Président.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :
M. Jean-Marie DA BENTA et Mme Emmanuelle URVOY

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

Sont candidats :

1. Laurent LAGES
2. Bernard PLANO

Résultats du premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 82
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 80
- f. Majorité absolue : 41

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent LAGES	35	Trente cinq
Bernard PLANO	45	Quarante cinq

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-07-01-016, en date du 1^{er} juillet 2016, portant création de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan,

Vu le Procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

DECIDE

- de proclamer Monsieur Bernard PLANO, Président et le déclare, installé.

Affichée le 10 FEV. 2017



Pour copie conforme,
Le Président,

